

PRIX DE L'ABONNEMENT.

POUR LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE:

16 francs pour trois mois,  
32 francs pour six mois,  
64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



# LE CENSEUR,

## JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE:

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n. 6, au 1<sup>er</sup>.

A PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co., directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOULVENNOCQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Les bureaux du CENSEUR sont actuellement rue des Célestins, n° 6, au 1<sup>er</sup>. Ils sont ouverts aux heures ci-après indiquées :  
Celui de la rédaction, de onze heures du matin à deux heures de l'après-midi ;  
Celui de l'administration (caisse, abonnements, annonces), de huit heures du matin à cinq heures du soir.

Lyon, 4 juillet 1842.

Dans son numéro du 4 juillet, le *Courrier de Lyon* s'est livré à un examen rapide des diverses candidatures opposantes qui se sont produites dans notre département. Nous n'avons pas à nous occuper des observations qui lui ont été suggérées par la conduite de M. Sauzet à la chambre, ni de ses critiques à l'adresse des candidats légitimistes ; nous voulons nous borner simplement à justifier les deux candidatures qui se relient à notre opinion.

En 1839, les électeurs patriotes du collège du nord se décidèrent, après de mûres réflexions, à adopter pour candidat l'honorable M. Dupont (de l'Eure) ; leur intention était évidemment de protester ainsi contre les funestes aberrations du gouvernement issu de la révolution de 1830. Depuis les dernières élections, la situation qu'ils déplorait alors n'a fait que s'aggraver : rien de plus rationnel que leur résolution de faire de nouveaux efforts pour la candidature de 1842 : la même cause doit produire les mêmes effets.

La détermination des électeurs du nord ne pouvait assurément pas être agréable au *Courrier de Lyon* ; aussi les raille-t-il avec son atticisme ordinaire, et, comme on le pense bien, il s'égare aux dépens de la monotone vertu de M. Dupont (de l'Eure). Triste époque que celle où l'on n'a plus de respect pour les hommes qui, restant invariablement attachés à leurs principes, les placent au-dessus de toutes les atteintes vénales et des satisfactions personnelles !

Nous n'avons pas, qu'on le sache bien, l'intention de défendre M. Dupont (de l'Eure) contre les attaques du *Courrier* ; la position qu'il occupe dans l'opinion publique est trop élevée pour qu'elles puissent l'atteindre. Tant pis pour ceux qui blessent ainsi les convenances ! S'ils oublient quelle fut son influence dans les événements qui ont précédé et suivi la révolution de 1830, c'est que l'ingratitude leur est familière. Le pays, qui n'a pas sa courte mémoire, se rappelle très-bien qu'à certaine époque les feuilles ministérielles exaltaient ses vertus civiques et qu'au château on se piquait de l'égaliser en patriotisme. Qui a changé depuis 1830 ? Pourquoi abaissez-vous aujourd'hui le citoyen que vous élevez alors ? A-t-il brisé avec son passé et renié ses principes ? Assurément non. Ce que vous lui reprochez, c'est d'être en 1842 ce qu'il était en 1830. Riez tant que vous voudrez de sa persistance dans ses opinions, vous ne l'empêcherez pas d'être estimé de tous les gens honnêtes.

En lui offrant de nouveau la candidature du collège du nord, les électeurs indépendants ont bien agi. Selon nous ils ne pouvaient pas prouver plus clairement qu'ils ne désespèrent pas de l'avenir de la liberté, et qu'ils tiennent pour chose sérieuse la probité politique ; elle devient rare en France : c'est pour cela que les patriotes doivent constamment lui rendre hommage et placer toujours les vertus civiques au-dessus des talents quels qu'ils soient ; car les bons exemples valent mieux que les belles paroles.

Les sentiments qui ont décidé les électeurs du nord à choisir M. Dupont (de l'Eure) pour candidat ont également présidé aux résolutions des électeurs patriotes du collège du midi ; en désignant M. Laforest pour leur candidat, ils ont voulu faire une manifestation claire et précise en faveur des idées de progrès et de liberté qui ont amené nos glorieuses révolutions de 1789 et de 1830.

On connaît à Lyon quelles sont ses sympathies politiques ; on sait qu'il a depuis long-temps répudié toute solidarité avec les hommes qui mènent nos affaires. Jusqu'à ce jour il n'a eu à remplir aucune fonction purement politique ; il a donc pu s'abstenir d'entretenir le public de ses opinions. Ses habitudes calmes et ses nombreuses occupations l'ont tenu en dehors des agitations des partis ; mais on n'a jamais pu douter de ses tendances progressives, et les incertitudes que paraît avoir le *Courrier* à cet égard pourront être bientôt dissipées.

En acceptant la candidature au midi, M. Laforest a mesuré, nous en avons la conviction, toute l'étendue du mandat qu'on veut lui confier ; il saura, s'il est élu, le remplir en homme de cœur et d'intelligence. On le verra appuyer les mesures qui auront pour but de rendre à la France le rang qu'elle doit occuper en Europe, donner son adhésion à toutes les propositions favorables à la réforme électorale, à la libre émission de la pensée et au bien-être des classes laborieuses. Nous n'avons pas l'intention de lui tracer sa ligne de conduite à l'avance et de gêner en rien ses déterminations, mais tout nous fait croire qu'il marchera constamment d'accord avec la minorité qui s'honore de compter dans son sein l'honorable M. Dupont (de l'Eure).

### INDUSTRIE LINIÈRE. — NOUVEAU TARIF.

(Voir le *Censeur* des 29 juin, 1<sup>er</sup> et 2 juillet.)

Nous avons montré que le nouveau tarif des droits à percevoir sur les fils et toiles de lin étrangers, promulgué alors que le commerce britannique avait eu le temps d'encombrer nos ports de leurs produits n'était qu'une dérisoire satisfaction donnée aux vives représentations de l'industrie linière nationale, et que cette mesure, par l'effet des lenteurs et de l'indécision ministérielles, devenait nulle au point de vue d'une légitime représaille.

Nous avons montré que ce tarif était, au mépris des saines et supérieures tendances de la législation de 1836, consacrées par la loi de douanes du 6 mai 1831, l'indication d'un déplorable retour aux vieilles spéculations économiques, d'une prédilection inintelligente et sauvage pour l'ordre d'idées qui posait en principe que « tout devait être produit et consommé dans l'atelier national » ; nous avons prouvé qu'il était en contradiction flagrante avec les vues libérales, avec les principes supérieurs proclamés et défendus, il y a deux ans à peine, dans le sein de la représentation nationale, par l'homme d'état qui considérait alors comme le dernier terme de la protection à accorder à la filature mécanique française ces taxes qu'il vient d'élever de 10 et 15 0/0 à 25 et 30 0/0, et que ce tarif aboutissait à la prohibition absolue des fils et toiles de lin étrangers, prohibition qui semblait déjà certaine au ministre du commerce et de l'agriculture avec un droit protecteur de 12 et 17 0/0.

A l'aide de chiffres irrécusables et irréfutables, établissant que l'importation des fils étrangers était restée stationnaire en 1833, 1839 et 1840, tandis que l'introduction des toiles avait considérablement décliné pendant ces trois années, nous avons prouvé que la concurrence étrangère, qui n'intervient que pour un dixième de notre production et de notre consommation générales et normales, était, si l'on veut, une cause aggravante, mais non la raison principale et fondamentale des souffrances de l'industrie indigène, au double point de vue agricole et manufacturier, ni en particulier de l'amointrissement continu de notre filature mécanique faisant avec ses machines 2 millions seulement de kilogrammes de fils à côté de la filature à la main qui en livre annuellement à nos ouvriers tisseurs une masse de 88 millions de kilogrammes.

D'autre part, nous avons montré que cette mesure qui frappe en réalité d'une prohibition absolue les fils et toiles de lin étrangers, arrachée à l'impéritie gouvernementale, dans le délire d'un mal que nous n'avons garde de vouloir atténuer, par les clameurs inconsidérées de quelques manufacturiers spéculateurs, enlèverait

sans compensation aucune à la tixeranderie 7 millions de kilog. de fils étrangers, qui, de l'aveu même du gouvernement, ne se superposent point à la filature française, et qu'elle blesserait à la fois les intérêts multiples et variés du travail, de l'industrie, du commerce, de la propriété, de la consommation, sans relever l'industrie linière dont les exigences inconsidérées n'auraient encore abouti qu'à augmenter la prospère activité de l'industrie cotonnière.

Enfin nous avons prouvé que les excessives proportions de l'importation des fils et toiles de lin étrangers étaient une conséquence forcée, et qui devait être prévue, des incessantes tendances vers le régime prohibitif d'une industrie qui, pour couronner son triomphe et pour arriver plus sûrement à ses fins, n'a plus qu'à demander par décret législatif la suppression de la filature à la main.

Chacun, en dehors des intéressés à la mesure déplorable qui vient de recevoir son accomplissement, a compris comme nous qu'elle aurait pour effet certain d'aggraver et non d'améliorer la situation de l'industrie linière ; les journaux dévoués à la défense du privilège et du monopole industriel l'ont tous avoué plus ou moins nettement. Aucun ne s'est occupé à rechercher à la fois et les causes les plus réelles et les plus menaçantes du mal et la raison vraie de la supériorité industrielle des Anglais. C'était là ce qu'il y avait à faire, et, en procédant de la sorte, le problème eût été sans doute autrement résolu.

L'extrême division du sol en France a amené la division des capitaux. Nous sommes loin de déplorer cette salutaire action de notre immortelle révolution de 89, et ce qui se passe de nos jours chez les hautes classes si radicalement hostiles à toute vue de progrès social, à toute idée grande et généreuse, nous prouve suffisamment que nous avons besoin de passer par cette phase pour détruire le servage ancien, pour émanciper et développer la personnalité humaine dans le domaine pacifique de l'industrie et du commerce, et pour arriver par la liberté à constituer scientifiquement le principe supérieur de la conciliation, de l'harmonisation de toutes les forces individuelles et collectives, de tous les intérêts dans la nation et dans l'humanité.

Ce labeur important, nécessaire, s'est accompli malgré les obstacles incessamment apportés par les gouvernements au développement intellectuel et pratique des idées et des choses, par la seule puissance des tendances générales de tous les peuples avancés en civilisation. Mais, au lieu de suivre ce mouvement et d'en prendre la haute direction, l'ordre de choses issu de la révolution de juillet a marché au rebours des tendances et de la volonté nationales ; il s'est mis en travers des aspirations intelligentes et généreuses du pays ; il a prêté les mains à la réédification du passé et nous pousse dans les voies du monopole commercial et de la féodalité industrielle. Parlant d'intérêts matériels pour étouffer dans l'esprit et dans les sentiments de notre nation toute idée de grandeur et de puissance politique, il a développé chez les classes représentées un amour éffréné de spéculation et d'agiotage ; les capitaux se sont éloignés de l'industrie et de l'agriculture pour aller se consumer dans les tripotages improductifs de la bourse, et c'est évidemment à ce phénomène honteux et funeste que nous devons en partie les souffrances profondes et toujours croissantes de l'agriculture et de l'industrie françaises et l'amointrissement continu dans lequel, depuis 1830, sont tombées ces deux grandes sources de prospérité, de richesse et de grandeur nationale.

Placés que nous étions, par le régime des droits protecteurs que la tâche à accomplir était de pousser dans un mouvement prudent mais ferme et progressif de décroissance, entre le système prohibitif, négation ignorante et rétrograde des rapports et des échanges internationaux, et la liberté absolue par la suppression brusque des barrières nationales, il s'agissait de retourner vers le passé ou de s'acheminer vers l'avenir ; c'est à ce premier

## FEUILLETON DU CENSEUR.

### LE BONHEUR.

Sommes-nous, comme le prétendent quelques uns, organisés en vue du bonheur ? Hélas ! il est permis d'en douter. Tourmentés de désirs incessants, aspirant à l'inconnu, à je ne sais quelle perfectibilité idéale qui sans doute n'est pas de ce monde, nous apercevons toujours le bonheur là-bas, là-bas, suivant l'expression de notre poète-philosophe. La triste expérience nous apprend, comme à lui, que l'amour, les dangers, la gloire, la fortune, n'ont été que des rêves suivis de déceptions, et, lassés d'espérances, nous laissons les enfants poursuivre dans les nuages ce fantôme qui les trompera comme il nous a trompés.

La baronne Hortense de Thierville, sans être précisément une jeune veuve, portait assez gaiement ces tristes vêtements de deuil et n'attendait pas sans impatience le terme légal pour contracter un mariage selon ses vœux et son cœur.

L'honneur de la baronne sollicita quelques explications ; nous allons reprendre sa vie d'un peu plus loin. Unie de bonne heure à un général de l'empire qui vivait au camp plus que dans son hôtel, Hortense avait passé les plus belles années de sa jeunesse près d'une vieille tante, dans une retraite éloignée choisie par le général. La chute de l'empereur lui rendit un mari déjà vieux, couvert de blessures et probablement maussade. Revenue dans ce Paris qu'elle avait tant souhaité, la pauvre jeune baronne y regrettait souvent le calme et la liberté de son isolement. Aux distractions brillantes qu'avait rêvées son imagination s'étaient substitués les tristes caprices, les humeurs, les recontement. Le général attirait peu de monde autour de lui. Toutefois, parmi le petit nombre de personnes qui fréquentaient sa maison, il accueillait avec une faveur particulière le fils d'un de ses compagnons d'armes, mort près de lui au champ d'honneur.

Jules Durantel se confondait avec le vieux brave dans les mêmes souvenirs et dans les mêmes regrets. Le nom de son père se trouvait mêlé à tous les récits du général, et ce dernier n'avait pas d'auditeur plus attentif et plus complaisant. Ces vieilles histoires contées devant un témoin intéressé se rejaussaient pour Hortense ; elle les écoutait avec un plaisir tout nouveau, comme on s'amuse à un drame connu en y voyant assister pour la première fois un spectateur charmé. Durantel devenait chaque

jour plus indispensable au vieux conteur, qui, tout ombrageux qu'il fût, ne concevait aucune défiance à l'égard de son jeune ami. Par ses goûts, par son âge et par son humeur, le baron de Thierville n'était guère en rapport avec une jeune femme, et se croyant d'ailleurs un attrait assez puissant par lui-même pour expliquer les assiduités de Jules, qu'il appelait son aide-de-camp, il se plaisait à lui confier Hortense dans les occasions fréquentes où son rôle de mari lui devenait une charge. Hortense ne s'en plaignait pas, car elle y gagnait plus de facilité à satisfaire les goûts de son âge ; elle y gagnait surtout un compagnon aimable, toujours soumis et empressé.

Ce qu'il est aisé de prévoir ne manqua pas d'arriver. Jules ne devait pas se trouver impunément dans la société intime d'une femme séduisante et délaissée. Hortense, dont le cœur était libre, dont la jeunesse avait été trompée, dut être touchée d'un amour d'abord chaste et respectueux ; mais la passion est envahissante. De tendres vœux ne suffirent pas longtemps à l'ardeur de Durantel, et bientôt le plus heureux des amants eut à consoler le plus tendre des repentins.

Hortense ne jouissait pas sans remords du bonheur d'une affection partagée. Elle ne dissimulait pas ce qu'il y avait d'hypocrisie et de lâcheté dans la double situation qu'il lui fallait soutenir ; mais Jules lui faisait comprendre qu'un éclat ne pouvait qu'aggraver sa faute. Elle chercha donc à se persuader qu'en trompant elle faisait acte d'expiation, et, pour réparer ses torts secrets, elle s'imposa une patience et une résignation dont le général usait largement. Mais Hortense puisait sa force dans l'amour ; son cœur prévenu paraît sa chère idole de toutes les perfections morales, et le désir de s'élever aux yeux de l'homme qu'elle aimait, de commander son estime et d'obtenir son approbation, lui donnait le courage de tous les sacrifices.

Jules Durantel avait un de ces esprits fins et discrets, un de ces caractères froids et fermes qui plaisent beaucoup à certaines femmes, précisément par tout ce qu'ils laissent à deviner et aussi par ce qu'il semble y avoir de flateur et d'exceptionnel dans l'hommage d'un cœur si fier et si sûr de lui-même. Hortense sentait en lui cette force sur laquelle une femme aime à s'appuyer ; elle admirait cette présence d'esprit qui n'eût fait défaut à aucun des périls de leur situation, et si parfois Jules, oubliant sa prudence habituelle, cédait à l'entraînement d'une vanité un peu fanfaronne, Hortense excusait de tout son cœur des velléités d'orgueil dont sa tendresse ne manquait pas de se glorifier. Quel charme nouveau dans sa vie ! quelle douceur dans ce partage et dans cette réciprocité de tous les sentiments ! Elle remerciait Jules de l'amour qu'il lui donnait, et plus

encore de celui qu'il ressentait. N'était-ce pas l'amour qui avait éveillé les forces de son âme ? N'était-ce pas sa puissance qui la rendait capable de résignation, d'indulgence, de justice et de dévouement ? Pourquoi fallait-il que cette flamme généreuse et féconde fût coupable et cachée ? Un tel amour légitime et avoué semblait à M<sup>me</sup> de Thierville une félicité du ciel impossible à réaliser sur la terre. Les années se passaient sans modifier ni refroidir les relations de Jules et d'Hortense, lorsque le général fut frappé d'une attaque d'apoplexie qui mit ses jours en grand danger. Il en fut quitte pour une paralysie du bras gauche ; mais Hortense avait entrevu un bonheur dont elle cherchait en vain à repousser l'image. Cette pensée, qu'elle se reprochait comme un crime, la poursuivait comme un remords, et plus son esprit faisait d'efforts pour la chasser, plus la coupable impertinence se cramponnait avec opiniâtreté. L'état de maladie et d'infirmité du baron le rendait plus exigeant et plus irritable que jamais. Hortense, toujours patiente, lui prêtait volontiers cette excuse ; mais pouvait-elle s'empêcher de comparer la brusquerie mécontente, l'exigence égoïste, l'humeur injustement grondieuse de son mari à l'abnégation personnelle, au tendre empressement, à l'affection toujours reconnaissante et dévouée de Durantel ?

Au bout de quelques mois, le général avait presque retrouvé l'usage de son bras sans être de beaucoup meilleure humeur, lorsqu'une nouvelle attaque le frappa mortellement.

Hortense n'eut garde d'afficher une douleur qu'elle ne ressentait pas ; mais elle n'avait nul besoin de se contraindre pour laisser paraître cette tristesse austère qu'imprime la mort quand elle nous sépare à jamais d'un être auquel nous attachions tous les liens de l'habitude et des souvenirs. Le temps éclaircit ce sombre voile, et M<sup>me</sup> de Thierville, après une année de veuvage et fort belle encore à trente ans, annonçait son mariage prochain avec M. Jules Durantel. Tout se préparait en effet pour cette heureuse union.

Après la mort du général, M<sup>me</sup> de Thierville avait jugé nécessaire l'éloignement de M. Durantel. Il avait d'ailleurs à régler quelques affaires de famille ; il profita donc de la circonstance et partit non sans regret. Mais la vie de voyage, libre et imprévue, n'est pas sans charmes ; Jules y prit goût. D'ailleurs le bonheur qui l'attendait n'était plus une lutte : une lettre de Paris lui apportait chaque matin la nouvelle assurance d'un attachement déjà consacré par le temps, et qui allait recevoir la sanction de la loi. Dans cette profonde sécurité, M. Durantel ne se piquait pas d'être un correspondant fort régulier, et son absence s'était prolongée bien au-delà du terme qu'avait fixé la réserve impatiente de son amie. La joie du

parti qu'on s'est arrêté, et, au lieu de s'agrandir et de se multiplier, nos débouchés commerciaux se sont amoindris et se ferment peu à peu; de là sont encore venues les souffrances vives et alarmantes qui affectent tout à la fois notre industrie agricole et notre industrie manufacturière, et qui entraînent notre puissance commerciale dans les voies d'une décadence qui n'est malheureusement que trop certaine.

L'industrie linière, pas plus qu'une autre, ne pourrait se soustraire aux tristes effets du régime funeste que nous subissons tantôt depuis treize ans.

Une concentration inouïe des capitaux, voilà ce qui a permis à l'Angleterre de s'élever dans l'ordre industriel à une puissance presque fabuleuse. Ajoutez à cela, ce qui mérite d'être noté, que tandis que le capitaliste anglais est surtout producteur, le capitaliste français est avant tout spéculateur et agioleur. Là est sans contredit la cause vraie et fondamentale de la supériorité de développement que l'industrie des machines a acquise chez nos voisins d'outre-mer. Le besoin d'augmenter sans cesse leur production, pour satisfaire aux appétits effrénés de quelques centaines de familles de lords, a couronné l'œuvre dont le royaume-uni est appelé, dans un avenir très-prochain, à rendre un compte sévère devant l'humanité.

Nous n'avons rien à envier à l'Angleterre. On a dit quelque part qu'elle était le peuple du monde le plus intéressé à la liberté du commerce. Si on a entendu parler de ses ouvriers affamés et de ces malheureux Irlandais que son organisation industrielle et commerciale a réduits à un état de misère révoltant, on a eu raison. Mais l'Angleterre des parlements, partout où elle pénètre avec ses vaisseaux, est invisiblement condamnée à étouffer cette liberté, à paralyser l'activité des peuples pour en faire ses tributaires; elle en a le sentiment, et, prêchant les bons principes, elle se garde bien de les appliquer. C'est là sa destinée telle qu'elle lui a été faite par son aristocratie.

Si nous voulons éviter un sort pareil à celui que l'avenir lui réserve, si nous voulons rester une grande et glorieuse nation, gardons-nous donc de lui emprunter sa politique et de nous murer dans ces systèmes protecteurs qui vont droit à la prohibition. Sachons entraîner les capitaux, par les voies de l'association, vers les travaux industriels et agricoles; pour augmenter notre activité intérieure, multiplions les échanges internationaux, sachons rallier dans un accord supérieur et bienfaisant les intérêts divers et complexes du travail, de l'industrie, du commerce et de la propriété, et efforçons-nous de les asseoir sur les bases puissantes et inébranlables d'une meilleure organisation du travail, qui est un des cas essentiels du problème que notre temps est appelé à résoudre, à moins que nous ne préférons voir se rouvrir la carrière des révolutions et la civilisation reculer vers la barbarie.

Il n'y a pas d'autre remède au mal dont les sociétés modernes sont atteintes, et ce serait se préparer d'amers et d'inutiles regrets que de les chercher l'un et l'autre dans des causes superficielles et dans des palliatifs illusoire et stériles.

M. Margerand, avocat à la cour royale de Lyon, se présente comme candidat à la députation dans l'arrondissement de Trévoux, en concurrence avec M. Perrier, ex-député et président du tribunal de cette ville. M. Margerand appartient à l'opposition légitimiste.

M. Octave Vincent, membre du barreau lyonnais, est porté par les électeurs de l'arrondissement de Feurs. Ce candidat appartient également à l'opinion légitimiste.

#### (Correspondance particulière du Censeur.)

Campagnac (Aveyron), le 30 juin 1842.

Depuis qu'il est question des élections, et surtout depuis que l'ordonnance de dissolution a paru, les feuilles ministérielles enregistrent avec soin, publient avec emphase tous les dons, secours, aumônes, si petits soient-ils, obtenus par l'intercession de MM. les députés du centre.

La presse ne compte parmi nous qu'un seul organe, passablement caduc, il est vrai, mais qui manie la réclame électorale on ne peut mieux; c'est un véritable type de journal bien pensant. Vous allez en juger par les extraits suivants.

On lit dans le Journal de l'Aveyron :

Sur la recommandation de M. de Monseignat, député de Rodez, M. le ministre de la guerre vient d'accorder un secours de 40 f. au sieur F. Baulès, ancien militaire.

Sur la demande de M. de Gaujal, député de Millau, S. M. la reine a daigné accorder une somme de 100 fr. pour les besoins de l'église de Pierrefiche.

Sur la recommandation de M. Vergnes, député de Saint-Affrique, M. le ministre de la guerre a bien voulu accorder un secours de 40 f. au sieur Louis Cluzel, ancien militaire.

Sur la demande de M. Cibiel, député de Villefranche, LL. MM. le roi et

la reine viennent d'accorder un secours de 400 pour réparations à l'église de Marmon, canton de Najac.

Sur la recommandation de M. Pons, député d'Espalion, M. le ministre de la guerre a bien voulu accorder un secours de 60 fr. à M<sup>me</sup> Decrué-jouis, veuve d'un capitaine à l'ex-85<sup>e</sup> demi-brigade, mort en activité.

Nous avons enregistré plusieurs faits de cette nature concernant le même député, et nous savons, en outre, qu'il a donné bien d'autres preuves de son dévouement aux intérêts de ses commettants.

Ce n'est là qu'un bien pâle échantillon des nombreuses réclames publiées en faveur de la députation aveyronnaise, qui a toujours fait partie de la phalange ministérielle depuis 1830. Pour ce qui est de la petite note relative à M. Pons, je dois entrer dans une courte explication à ce sujet. Cet ex-honorable est un légitimiste rallié; c'est ce qui lui a valu les bonnes grâces de la feuille préfectorale qui, aux dernières élections, attaqua avec tant d'acharnement le candidat légitimiste d'Espalion dans la personne de M. Pons.

#### Paris, le 2 juillet 1842.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

M. de Barante a été envoyé, il y a quelque temps, en Angleterre avec une mission relative au droit de visite. Il est revenu à Paris sans avoir pu faire accepter par le cabinet anglais aucune des propositions qu'il avait été chargé de lui faire.

Plusieurs jours avant son départ, M. de Barante avait pris soin d'informer le ministre du mauvais résultat de ses démarches et de lui donner avis que si des concessions étaient encore possibles, une seule personne pouvait les obtenir : cette personne, c'était le roi Léopold.

A la réception de cette dépêche, le cabinet fit partir un courrier pour Bruxelles, et bientôt tous les journaux de cette ville annoncèrent que S. M. le roi des Belges allait partir avec sa femme et ses fils pour l'Angleterre. Il y a environ dix jours que la nouvelle de leur embarquement à Ostende est arrivée à Paris. Depuis ce départ, le cabinet attendait avec une vive impatience les premières dépêches que Léopold devait lui expédier, car on savait qu'il n'avait fait en ce moment le voyage de Londres que pour y porter lui-même à la reine et au ministère anglais des propositions que lui seul avait encore quelque chance de faire agréer. Ces dépêches sont parvenues à Paris il y a deux jours; elles annoncent que le gendre de Louis-Philippe a échoué comme tous les autres négociateurs envoyés avant lui pour obtenir de l'Angleterre des concessions qu'elle ne veut pas faire.

Le dernier espoir qui restait à M. Guizot s'est donc complètement évanoui. La mission du roi Léopold, comme celle de M. de Barante, avait été résolue dans la pensée que, si l'on obtenait de l'Angleterre la moindre modification au traité du mois de décembre dernier, le gouvernement pourrait se présenter aux élections dans des conditions beaucoup plus avantageuses. On n'eût pas manqué, en effet, de faire sonner bien haut la déférence du ministère pour le sentiment national qui s'est si vivement révélé à l'occasion du droit de visite, et peut-être quelques électeurs se seraient-ils laissés étourdir par le bruit qu'on aurait pu faire. Ce plan n'a pas réussi. Les prétentions de l'Angleterre demeurent ce qu'elles ont toujours été : l'Angleterre veut que M. Guizot ratifie le traité au bas duquel il a déjà mis sa signature; sinon il avisera.

On pourra contester, dans un intérêt électoral bien facile à comprendre, la vérité de ce que nous avançons; mais les faits que nous rapportons n'en sont pas moins exacts. Oui, il y a eu des démarches officieuses et officielles faites auprès des ministres anglais pour les déterminer à venir en aide au cabinet français au milieu des graves embarras dans lesquels il se débat si péniblement, et ces démarches ont échoué; elles avaient exclusivement pour but, non point de faire droit aux exigences de l'opinion publique, mais de fournir à M. Guizot un nouveau moyen de tromper les électeurs sur ses complaisances pour l'étranger. Une circonstance heureuse nous a fait connaître l'avortement de la mission de Léopold, et nous nous réjouissons de pouvoir porter cette nouvelle à la connaissance du pays avant les élections; ce sera sans doute pour les citoyens qui sont appelés à y prendre part un nouveau motif d'exiger des candidats les engagements les plus formels de mettre en accusation tout ministre qui aurait l'audace de ratifier le traité du droit de visite.

— On dit que le duc d'Orléans passera les fêtes de juillet à Strasbourg et qu'il fera de là une petite excursion en Allemagne.

— Il paraît très-certain qu'il n'y aura pas de discours royal à l'ouverture de la chambre nouvelle. L'assemblée se bornera à vérifier les pouvoirs des élus; après cela, elle sera prorogée jusqu'au mois de décembre.

— M. Ledru-Rollin a reçu assignation pour comparaître le 18 juillet devant les assises de la Mayenne.

— S'il faut en croire des lettres particulières de Bruxelles, le

gouvernement belge ne serait aucunement disposé à accepter les propositions réservées dans l'ordonnance sur les lins en faveur de nos lins et de notre sel. On croit que ces difficultés finiront par amener la rupture des négociations commerciales que les deux gouvernements avaient reprises depuis quelque temps avec une certaine activité.

— La cour de cassation, chambre criminelle, était aujourd'hui du pourvoi formé par M. le procureur-général saisi au cour royale de Paris en règlement de juges dans l'instruction dirigée contre M. Granier de Cassagnac à l'occasion de son duel avec l'honorable M. Lacrosse.

La cour suprême a décidé que le fait devait être considéré comme une tentative d'assassinat, c'est-à-dire comme un crime, et elle a renvoyé M. Granier de Cassagnac devant la chambre des mises en accusation de la cour royale qui le renverra devant le jury.

— Le ministère est décidé, à ce qu'il paraît, à tenir Paris en état de siège pendant tout le temps que dureront les élections. Déjà les postes de nuit sont doublés et les patrouilles sont plus nombreuses et plus fréquentes. A l'approche du jour des élections, on assure que le nombre des troupes en garnison dans la capitale sera augmenté.

— Des réunions électorales ont lieu chaque jour à Paris, et l'on peut dire que jamais l'activité et l'agitation des citoyens n'ont été plus grandes. Avant d'accorder son suffrage à un candidat, on veut le voir, on veut l'entendre; on veut savoir ce qu'il pense du passé, ce qu'il espère de l'avenir. Cette tendance est générale chez les électeurs de l'opposition, et on peut rendre aux hommes qui sollicitent leurs suffrages cette justice qu'ils ne la contrarient pas. Les candidats de l'administration sont moins prompts à satisfaire sur ce point l'empressement et la curiosité de leurs juges; plusieurs d'entre eux reculent autant que possible le moment où ils auront à répondre aux interpellations publiques et à faire raison à chacun de ceux qui les interrogeront. Ce qu'ils redoutent surtout, c'est d'avoir à se trouver en face de leurs adversaires et à soutenir la controverse. M. Legentil, ex-député du troisième arrondissement, n'a pu encore se décider à paraître en présence de M. Billaut et à entamer avec lui une discussion qui ne tournerait certainement pas à son avantage; il sera sans doute aussi difficile d'amener M. Beudin à assister à la même réunion que M. Bethmont et à expliquer contradictoirement les votes auxquels il a pris part dans la dernière législature.

On voit que tous les candidats ministériels n'ont pas la franchise et l'aplomb de M. Jacqueminot; il est vrai qu'il n'y en a pas beaucoup qui aient à leur service un bourg-pourri comparable au premier arrondissement.

— M. Laffitte, président du conseil d'administration de la compagnie du chemin de fer de Paris à Rouen, est parti aujourd'hui pour aller visiter les travaux qui sont en voie d'exécution sur toute la ligne. Bien que le voyage de M. Laffitte ne doive avoir aucun caractère politique, il est probable que lorsqu'on apprendra son arrivée à Rouen, les électeurs qu'il a toujours si dignement représentés à la chambre ne laisseront pas échapper l'occasion de lui témoigner une fois de plus leur estime et leurs sympathies.

— On écrit de Bapaume au Progrès d'Arras que ce canton est inondé de journaux ministériels. La Presse, le Globe et le Courrier du Pas-de-Calais sont envoyés gratis aux électeurs.

Le maire d'une commune du canton de Calais affirme au même journal qu'il reçoit deux exemplaires du Courrier du Pas-de-Calais, l'un pour lui, l'autre pour le cabaret le plus notable de l'endroit, et qu'un semblable envoi a lieu pour les autres maires et cabarets notables du canton.

A Calais, la feuille de la préfecture est envoyée gratuitement à plusieurs établissements, notamment aux deux cercles littéraires et à l'établissement des bains. Sur quels fonds sont donc prélevées les dépenses de ces tirages et de ces envois extraordinaires?

— Les feuilles de Londres élatent en récriminations au sujet de l'ordonnance sur les lins. Elles avouent qu'elles avaient espéré que cette ordonnance ne serait pas rendue. Elles mettent en doute le dévouement de M. Guizot et menacent de l'abandonner à sa mauvaise étoile. Quelques unes d'entre elles disent vouloir attendre avant d'arriver à cette extrémité, pour voir la tournure que prendront les questions du droit de visite et du désarmement de la flotte.

A les en croire, il paraîtrait que M. Guizot serait disposé à racheter sa faute dans la question de l'industrie linière par une promesse solennelle de résoudre les deux autres questions dans un sens favorable au cabinet de Saint-James.

— Il a été de nouveau question d'envoyer un ambassadeur à Madrid. Le choix n'est pas encore fixé. Le ministère ne serait pas éloigné de donner ce poste à M. de Barante, afin de pouvoir en

retour n'en fut que plus grande.

— Maintenant, disait Hortense radieuse, le temps des sacrifices est passé; je ne vous perdrai plus, je n'aurai plus à cacher le bonheur que je vous dois : mon amour sera un devoir.

Absorbée dans la contemplation de ce rêve d'idéale félicité, M<sup>me</sup> de Thierville se complaisait dans les détails qui en étaient déjà la réalisation. Quelques semaines avant l'accomplissement de ce mariage tant désiré, elle écrivit un soir à Durantal :

« Mon cher Jules,

Je dispose de vous pour demain : il faut que vous m'accompagniez dans la visite que je vais faire à notre maison de Ville-d'Avray; ce sera désormais notre résidence d'été, n'est-ce pas ? Il est indispensable que nous ordonnions ensemble les changements intérieurs et les plantations. Je compte sur vous, etc. »

Jules n'avait à faire aucune objection personnelle. On se mit en route à l'heure convenue, et le voyage fut pour l'heureuse Hortense un continu enchantement. Les douces rêveries succédaient à l'échange des plus tendres souvenirs. Charmée du présent, les yeux fixés sur l'azur sans tache du ciel, M<sup>me</sup> de Thierville présageait à son ami un avenir radieux, dégagé des inquiétudes, des entraves, de tous les nuages qui avaient par fois obscurci le passé. En arrivant, nouveau plaisir : le parc et la maison furent bouleversés, non sans discussion toutefois; néanmoins, grâce aux sacrifices que chacun se plut à faire, tout fut réglé à la commune satisfaction.

Durantel avait peu de bien, M<sup>me</sup> de Thierville était riche de son patrimoine et des dons du général. Heureuse de tout ce qu'elle pouvait donner à son amant, elle voulut assurer sa fortune par les clauses du contrat. Après quelques débats de délicatesse, Jules accepta et parut désirer l'intervention de son notaire. Hortense n'y mit aucun obstacle, s'étonnant un peu cependant de ce que son ami ne s'en rapportait pas entièrement à sa tendresse prévoyante et généreuse; mais cette impression passagère s'éteignit vite au milieu de tant de sujets de joie et d'espérance. Le mariage fut accompli sans pompe, suivant le désir d'Hortense, et, la cérémonie faite, M<sup>me</sup> Durantel entraîna son mari sous les ombrages de Ville-d'Avray.

C'était aux premiers jours de septembre; la campagne était encore parée de presque toutes ses richesses; les bois commençaient à revêtir les nuances variées de l'automne; une tiède vapeur baignait les vagues horizons; toute la nature, dans sa beauté calme et puissante, invitait au bonheur et au recueillement. Hortense, en paix avec elle-même et le cœur plein d'ac-

tions de grâces, se félicitait tout haut de posséder enfin paisiblement et sans agitation de conscience ce cher bien que rien ne viendrait plus lui disputer ni lui ravir.

— Enfin, disait-elle à Jules après une semaine de ce calme heureux, nous sommes l'un à l'autre sans trouble et sans partage; cette tranquille et libre solitude nous soustrait aux devoirs importuns, à la curiosité gênante. Nous y passerons, j'espère, le reste des beaux jours.

— Je ne le souhaiterais pas moins que vous, mon ange, répondit Durantel; mais un devoir, quelques affaires à suivre, m'obligent à retourner demain à Paris.

II.

Quatre mois après et l'hiver était venu. M<sup>me</sup> Durantel, cédant à la volonté de son mari, ouvrit son salon. Chacun s'empressa d'y venir, curieux d'admirer son bonheur. Le premier jour qu'elle reçut, il y avait foule. L'appartement spacieux et richement meublé était paré comme pour un jour d'heureuse inauguration. Des fleurs en abondance répandaient partout leur fraîcheur et leur parfum; le doux éclat des bougies habilement distribuées réjouissait la vue sans la blesser; mille fantaisies charmantes attiraient les regards. Au milieu de ce luxe élégant dont plus d'une vanité exigeante aurait pu se trouver satisfaite, on remarquait avec un secret plaisir que rien n'avait été oublié pour le confort et le charme de la vie intime. Tout semblait avoir été prévu pour bien vivre à deux dans ce charmant sanctuaire où l'on reconnaissait partout le cœur et la main d'une femme.

M<sup>me</sup> Durantel portait un costume un peu sévère pour la circonstance. Une robe de velours violet dessinait les contours de sa taille svelte et gracieuse; ses cheveux noirs, dépourvus de tout ornement et tressés en épais bandeaux sur son front, se réunissaient en tresses abondantes. Cette coiffure donnait à sa tête fine et sérieuse quelque chose du caractère de la Niobé antique. On la trouva belle, mais pâle et fatiguée. Les félicitations étaient à l'ordre du jour, elles ne lui furent point épargnées, et l'on dut attribuer à la monotonie des redites l'embarras de ses réponses. Durantel cacha l'ennui sous un sourire trop immuable pour n'être pas contraint, lorsqu'il remarqua l'altération visible de la physionomie d'Hortense qu'une ancienne amie complimentait avec effusion. Il s'approcha de sa femme, et sans quitter son air aimable et satisfait :

— A demain les émotions, lui dit-il à l'oreille; tâchez, ma chère amie, de faire meilleure contenance devant les gens que vous recevez.

Parmi les invités, Jules comptait bon nombre de nouveaux amis, inconnus à Hortense; elle les avait accueillis sans distinction, avec une politesse

un peu contrainte et fort réservée, lorsque M. Durantal lui présenta une femme dont la conduite fort équivoque n'était un mystère pour personne. Hortense rougit jusqu'aux yeux, et, sans proférer une parole, elle jeta sur son mari un regard d'extrême surprise et rendit à celle qu'il conduisait un salut d'une froideur peu encourageante.

— Je vous remercie de votre amabilité, dit Jules à Hortense en revenant à elle d'un air moqueur.

— Je ne connais pas cette femme, je ne l'ai pas invitée, et sa présence ici me semble fort inconvenante.

— Assez pour ce soir, interrompit Durantel.

Puis il ajouta en souriant :

— Vous êtes devenue bien impitoyable.

Hortense pâlit, serra convulsivement les lèvres et renferma l'indignation qui bouillonnait en elle à la seule pensée d'un rapprochement entre elle et cette femme déshonorée.

Le jeu s'était établi : Durantel prit au whist la place d'un joueur qui se retirait. Hortense, délivrée de l'inquisition de son regard, s'abandonna plus librement aux sentiments qui l'agitaient, et le contraste des objets extérieurs avec les pensées qui la déchiraient rendait plus aiguë la torture morale que laissait trop bien deviner son visage; elle se trouvait près de cette amie qui l'avait si vivement félicitée : leurs yeux se rencontrèrent; les Hortense était comprise, une main sympathique pressait la sienne; larmes, près de la suffoquer, trembaient sous ses paupières; elle se leva; son amie la suivit, et, se plaignant de l'extrême chaleur, toutes deux se réfugièrent dans un cabinet voisin dont la croisée était ouverte. Là, Hortense laissa déborder l'amertume qu'elle ne pouvait plus contenir.

— Pardonnez-moi ma faiblesse, murmura-t-elle; hélas! où m'appuyer désormais? où chercher la force qui me manque contre une si cruelle et si complète déception? L'ami tendre et confiant d'autrefois est devenu un maître dur et soupçonneux. Tout ce qui le touchait jadis l'irrite aujourd'hui; ma tendresse est du despotisme, mon inquiétude un égoïsme jaillissant; et toute sa préoccupation est de s'y soustraire. Sa dignité, sa liberté, tout ce qu'il croit en péril, il les défend contre moi; l'outrage même ne m'est point épargné. Je suis traitée en ennemie vaincue; il me suspecte et me raille. La vie m'est odieuse et la résignation impossible; je ne puis accepter un supplice infligé par celui de qui j'attendais le suprême bonheur.

Hortense s'arrêta et tressaillit; elle avait aperçu Durantel s'avancant vers la porte du cabinet. Comme elle rentrait dans le salon les traits encore bouleversés, Jules lui dit :

— Quelle figure! Prenez-vous à tâche de vous rendre insupportable?

royer en Russie M. de Saint-Aulaire qui n'a nullement le désir de retourner en Angleterre. Quant à l'ambassade de Londres, on la confierait à M. de Bourqueney si le ministère se maintenait ; toutefois il est probable que rien ne sera décidé avant la convocation de la nouvelle chambre.

Des lettres particulières émanant de l'ambassade française à Madrid annoncent comme très probable la dissolution des cortès ou au moins la prochaine clôture de la session. Elles ajoutent que le ministère, au lieu de présenter le budget, se bornera à demander la prorogation jusqu'à la fin de l'année de l'autorisation de percevoir les revenus.

Nous apprenons que les traités entre le Texas et l'Angleterre ont été échangés et signés le 27 juin au Foreign-Office, à Londres. On espère que bientôt la paix sera rétablie entre le Mexique et le Texas.

Il est à regretter que ces états soient arrêtés dans leur progrès par la guerre qui non seulement épuise leurs ressources, mais encore empêche leur commerce et leur industrie de se développer.

M. Thiers partira dans quelques jours pour Aix. M. W..., auteur d'une comédie en cinq actes jouée sans succès au Théâtre-Français, doit l'accompagner. On assure qu'il est question d'un mariage entre M. W... et une parente de M. Thiers. Le ministre du 1er mars recherche vivement cette alliance, dit-on, pour avoir accès dans certains salons de haute aristocratie où M. W..., par sa naissance et sa qualité de diplomate, est très-bien posé.

**BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 2 JUILLET.**

Très-peu d'affaires avant l'ouverture. Au parquet le premier cours a été 79 33 et de suite la rente a fléchi ; elle est tombée assez rapidement à 79 45, et on a même donné dans la coulisse à 79 40. Il y a eu ensuite une forte réaction en hausse qui s'est prolongée jusqu'à la fin de la bourse.

Cinq 0/0, 119 15. — Quatre et demi 0/0, 000 00. — Quatre 0/0, 000 00. — Trois 0/0, 78 45. — Banque, 5250 00. — Obligations de Paris, 1278 75. — Naples, 105 60. — Dette active d'Espagne, 22 5/8. — Etats-Romains, 103 5 8. — Cinq 0/0 belge, 000 0/0. — Trois 0/0 belge, 00 00. — Banque belge, 765 00. — Caisse Lafitte, 1025 00, 0000 00. — Emprunt de 1841, 00 00.

**CHRONIQUE ÉLECTORALE.**

On écrit de Perpignan, le 26 juin, à l'Emancipation :

M. Arago est arrivé hier dans la soirée ; une brillante sérénade lui a été donnée. L'illustre et digne député de Perpignan n'a pas tardé à paraître, et la foule, par un mouvement spontané, s'est découverte :

« Mes compatriotes, mes amis, a-t-il dit, je vous remercie de l'accueil que vous voulez bien me faire ; il dément la sinistre prévision d'un ministre qui m'a dit en partant de Paris : « Vous allez à Perpignan pour observer l'éclipse du soleil, vous y verrez l'éclipse du député de la gauche. » Je n'en suis pas moins venu à vous avec cette confiance de l'honnête homme qui croit avoir rempli le mandat du pays. Quant à ma ligne de conduite parlementaire, je ne permettrai pas, soyez-en certains, mes amis, qu'on m'attaque avec les armes de la calomnie. Je suis ici pour répondre aux faits et justifier tous les actes de mes convictions politiques ; mais, quelque chose qu'il arrive, que je sois investi de votre mandat ou non, ce dont vous pouvez être certains, c'est que je serai toujours Rousillonais par le cœur. Entre nous, c'est à la vie, à la mort ! »

L'émotion fut grande et les cris de *vive Arago !* se firent long-temps entendre, surtout lorsqu'on vit le secrétaire de l'Académie des Sciences descendre dans l'hémicycle des musiciens pour aller serrer la main à son ancien professeur de violon. M. Arago réclama les airs nationaux de nos montagnes, qui furent joués au milieu du plus vif enthousiasme et de l'ordre le plus parfait.

M. Arago s'est rendu ce matin à une campagne des environs de la ville pour y établir son observatoire.

On lit dans le *Courrier du Bas-Rhin* :

La circulaire que M. Martin (de Strasbourg) a adressée aux électeurs du deuxième collège pour annoncer qu'il accepte de nouveau la candidature et le témoignage de confiance dont ils veulent l'honorer a produit sur l'opinion publique la plus favorable impression. Chacun a retrouvé dans ce langage simple et sans prétention la franchise, la droiture de caractère à laquelle les adve saires mêmes de M. Martin ont toujours rendu hommage ; chacun a compris toute la loyauté de ces explications qui justifient pleinement la conduite de M. Martin pendant ses deux années de maladie et d'exil, et qui prouvent que, si, dans l'impuissance où il était de prendre part aux travaux de la chambre, il n'a pas donné sa démission, c'était pour se conformer au désir des électeurs qui lui avaient confié son mandat.

Mais, si la détermination de M. Martin a été saluée avec joie par l'opposition, elle a causé une impression bien différente sur le parti ministériel, qui comptait exploiter à son profit la retraite de M. Martin et plonger en triomphateur la bannière de M. Guizot dans le deuxième collège de Strasbourg, ce dernier boulevard du patriotisme alsacien.

— On écrit de Brezollès au *Gleaner d'Orléans-et-Loir* :

M. Gorgedoux, aubergiste de ce bourg, vient d'obtenir un brevet de maître de poste. Il y a six ans qu'il le sollicitait, et, comme on voit, il n'a rien perdu pour attendre. Ce brevet, assure-t-on, lui a été remis par l'intermédiaire de M. Desmousseaux de Givré, sous le couvert du ministre de l'intérieur. C'est aux électeurs à rapprocher ce fait de beaucoup d'autres

Vous êtes aujourd'hui souverainement inconvenante et ridicule ; mais s'il vous plaît de vous poser en victime, il ne me convient pas et me sérait assez mal de passer pour votre bourreau. Vous me ferez fuir au bout du monde.

Malgré tous ses efforts, Hortense ne parvint pas à montrer un visage heureux, et personne n'y fut trompé. Quatre mois avaient suffi pour amener entre M. et M<sup>me</sup> Durantal d'étranges révélations, de douloureuses déceptions. Le bonheur qu'Hortense voulait fixer s'était enfui. Dans la possession tranquille et légitime du mariage, elle s'était flattée de conserver l'amant toujours reconnaissant, toujours soumis et empressé ; bientôt elle ne rencontra plus qu'un mari un peu inquiet du bonheur qui jadis ne lui avait pas été refusé, plus jaloux de sa liberté qu'il croyait menacée et profondément ennuyé d'une vie uniforme que rien ne venait déranger, que n'animaient plus les petites péripéties sans cesse renaissantes de ce drame caché qui l'avait si long-temps remplie.

Pour Jules le mariage n'avait pas eu de lune de miel, et son amour avait perdu l'attrait de l'obstacle et du danger. L'occupation, l'intérêt de sa vie de garçon s'étaient anéantis sans être remplacés. L'affection un peu inquiète de sa femme, loin de le toucher, le fatigua et lui parut alarmante. Tant qu'Hortense avait eu le monde et sa propre position à ménager, ses empiétements étaient peu à craindre ; mais une fois le droit acquis et reconnu, son mari se mit en garde. Cet état de défiance amena le mécontentement, puis la contrainte et l'aigreur. M<sup>me</sup> Durantal, en sa double qualité de femme et de rêveuse, devait être la plus douloureusement atteinte, et le mal était sans remède.

Vers la fin de la soirée, elle s'entre tint long-temps avec un vieil ami de son enfance et de sa famille ; c'était un pair de France. On entendit ce dernier lui répondre :

— Ma chère enfant, une loi de divorce, fût-elle présentée, ne passerait pas chez nous, et, dans l'état des choses, vous n'avez pas même la ressource d'une séparation de corps.

Pauvre Hortense ! qu'était devenu son rêve ? Hélas ! il n'est que trop vrai, nous poursuivons une chimère ; le bonheur n'est qu'un mirage ! En nous-mêmes nous doutons quand la réalisation d'un bien inespéré, d'un vœu persévérant qui a troublé notre vie, vient, au lieu de combler nos désirs, changer en douleur, en déception amère, la félicité que nous montrions de loin, à travers son prisme brillant, cette fée menteuse appelée l'Imagination ?

JUDITH CAUCHOIS-LEMAIRE.  
(La Patrie.)

et à récompenser M. Desmousseaux des petits cadeaux qu'il fait à ses amis.

— Les électeurs patriotes de Bayonne ont décidé, dans une réunion préparatoire, qu'ils opposeraient M. Eugène Basterrèche à M. Chegaray. Ancien maire et colonel de la garde nationale de Bayonne, M. Basterrèche a mérité toutes les sympathies publiques, et il est à peu près certain qu'il l'emportera sur son concurrent.

— M. Teste craint sans doute de ne pas être élu à Uzès, il s'est mis sur les rangs à Châlon-sur-Saône. On attribue aussi cette candidature à une combinaison qui aurait pour objet, si le ministre des travaux publics était élu dans l'un et l'autre collège, de faire passer son fils à Châlon. On fait dans cette ville les promesses les plus magnifiques ; mais les électeurs ne se laissent pas séduire.

Le *Messageur* publie la dépêche télégraphique suivante :

Alger, le 25 juin 1842. — Toulon, le 1<sup>er</sup> juillet 1842.

Le gouverneur-général de l'Algérie à M. le ministre de la guerre.

Les Beni-Menacer, grande tribu près de Cherchell, et les Bighbas, près de Millianah, sont soumis ; toute la chaîne est à nous depuis l'Aratch jusqu'à Cherchell.

Presque toute la province de Titteri s'est soumise au colonel Comman. Les chefs sont en route pour Alger.

Le général Changarnier a obtenu un grand nombre de soumissions et fait de nouveaux progrès dans l'ouest du gouvernement de Sidi-Embarek. Le commerce intérieur est considérable à Blidah.

Nous lisons dans le *Progrès de Rennes* :

Un de nos concitoyens, se trouvant, il y a quelques jours, dans le bateau de passage de Saint-Malo à Dinan, y a entendu raconter, par un témoin digne de toute confiance, le fait suivant qui mérite d'être publié.

Il y a quelques mois, un navire de commerce français rencontra, presque en sortant de Gorée, un croiseur anglais qui aussitôt le hêla et se mit en devoir de le visiter. Force était d'obéir. Mais l'Anglais avait compté sans un navire de guerre français qui se trouvait en vue ; ce n'était, à la vérité, qu'un cutter de 10 canons, et la goëlette anglaise en portait 18. Le commandant du cutter, voyant de quoi il s'agissait, força de voiles, vint bravement se placer entre les deux bâtiments et déclara qu'il ne souffrirait pas qu'en sa présence un navire de sa nation fût visité par un étranger ; que seul il avait droit de faire cette visite et que seul il la ferait.

Dans cette intention, il mit une embarcation à la mer sous le commandement d'un officier. L'Anglais en fit autant de son côté ; il prétendit qu'ayant le premier aperçu le navire marchand, et l'ayant hêlé le premier, ce qui était en quelque sorte le commencement de la visite, c'était aussi lui qui devait continuer cette opération. Notre commandant répondit que, si l'embarcation anglaise n'était pas rappelée, il allait faire feu sur elle. Le commandant anglais ne tint pas compte de cet avertissement ; alors l'officier français exécuta sa menace et rappela son canot. En même temps il ordonna à son bord le branle-bas de combat et déclara à l'Anglais qu'il faudra livrer bataille. « Vous n'arriverez, lui dit-il, au bâtiment qu'après m'avoir coulé, si toutefois vous pouvez y réussir. » L'Anglais recula devant une telle intrépidité ; il rappela son embarcation. La visite fut faite par le commandant français.

Ce fait, consigné sur les livres de bord de nos deux navires, est nécessairement connu du ministère. N'aurait-il pas dû le faire connaître ? Mais qui sait plutôt s'il ne l'aura pas blâmé ? Il fallait voir l'enthousiasme de tous ceux qui en écoutaient le récit, mais surtout des marins. Le narrateur, c'était M. Jean Michel, consul de Suède et capitaine décoré de la marine marchande.

**Tribunaux.**

La fille Marie Desjardins, qui a été condamnée ces jours derniers pour supposition d'enfant à quatre ans de prison, a reparu devant les jurés sous l'accusation de faux en écriture.

Le sieur X... est accusé de complicité de ce faux.

Le 24 avril 1840, une dame se présenta chez MM. Tumeysen et C<sup>e</sup>, banquiers à Paris, avec une lettre de change de 5,000 fr. tirée à son ordre par Koch, de Francfort, et payable à trois jours de vue. Au lieu de l'acceptation, elle demanda le paiement par anticipation de la traite et produisit un passeport qui lui donnait le nom de Victorie Vandee, dévêlé le 8 mars par la légation belge. Le caissier paya en exigeant seulement que cette dame mit son adresse à la suite de l'acquit, ce qu'elle fit en ajoutant ces mots : « Place de la Bourse, hôtel de Tours. » Le lendemain la maison Tumeysen reçut par la poste une lettre de M. Koch qui faisait défense de payer, annonçant que la traite avait été obtenue au moyen d'une lettre de crédit réputée fautive, et donnait le signalement de la dame Vandee, bénéficiaire de cette traite.

M. Tumeysen alla à l'hôtel de Tours, place de la Bourse. Cette dame y était inconnue. La prétendue dame Vandee était la fille Desjardins qui, peu de temps après, se retira avec X... à La Haye, à Bruxelles, à Ostende, à Londres et à Aix-la-Chapelle.

Les révélations d'un Anglais nommé Parry, condamné pour faux à Bruxelles, apprirent l'existence d'une bande d'escrocs et de faussaires dirigée par un Italien nommé marquis de Bourbel, qui donnait à ses complices des instructions qui assuraient le succès de ses manœuvres. La fille Desjardins, qui était à Liège avec le sieur X..., la quitta en avril 1840 pour venir à Paris avec l'enfant qu'elle a enlevé ; elle voyagea en poste et paraît avoir beaucoup d'or. Sa voiture se brisa après qu'elle a quitté Château-Thierry ; elle la vend à Claye pour la modique somme de 100 fr. et elle vint à Paris par le bateau-poste du canal de l'Ourcq. Le 27 avril elle descend à dix heures du soir à l'hôtel de Tours où elle prend le nom de Bernardi. Le lendemain, à peine a-t-elle touché la traite de 5,000 fr. chez M. Tumeysen qu'elle quitte cet hôtel et se fait conduire par un fiacre dans la cour des Messageries Lafitte, et, pour feindre un départ, elle y dépose ses effets ; mais presque immédiatement elle les fait transporter à l'hôtel de l'Empire, rue Neuve-Saint-Augustin, où, deux jours après, le sieur X... vient la joindre et prend aussi le nom de Bernardi.

L'enfant est atteint du croup, et, malgré le danger de le transporter en cet état, ils partent en poste pour Melun ; là, leurs traces sont perdues. Des lettres adressées à X... et saisies depuis à la poste de Paris ne laissent pas douter qu'ils ont suivi les instructions et l'itinéraire tracés par le marquis de Bourbel.

La fille Desjardins, interrogée en l'absence de X..., a avoué qu'elle avait fait usage de la traite et de la lettre de crédit sachant qu'elles étaient le résultat d'un faux ; elle a prétendu qu'elle avait reçu directement les instructions du marquis de Bourbel, et que X... ignorait tout ce qui était relatif à cette négociation.

M. le président a fait introduire l'accusé X... et l'a interrogé. Celui-ci a répondu qu'il était étranger au faux.

M. le président ayant annoncé qu'il allait donner lecture de pièces et de déclarations extraites de la procédure suivie en Belgique contradictoirement contre l'Anglais Parry, qui a été condamné pour faux à vingt ans de travaux forcés, et contre le sieur X..., qui a été condamné à dix ans de la même peine. M<sup>e</sup> Crémieux, avocat du sieur X..., a développé des conclusions par lesquelles il s'est opposé à ce que lecture fût donnée de cette procédure qui ne fait pas partie du procès actuel et qui a été suivie devant un tribunal étranger.

La cour, sur le réquisitoire de M. l'avocat-général Glandaz, a rendu un arrêt par lequel elle a décidé que le président faisait en lisant les pièces en question un légitime usage de son pouvoir discrétionnaire.

Après la lecture des pièces, des lettres adressées à X... et des révélations de Parry devant les juges belges, M. le président a repris l'interrogatoire du sieur X... qui a expliqué que des services que lui avait rendus le marquis de Bourbel l'avaient lié avec lui, que M. de Bourbel lui avait exposé ses plans et ses projets de faux, mais que lui X... s'était refusé à y participer, qu'il avait seulement consenti à ce que des lettres fussent adressées sous son nom pour les remettre à des affidés de Bourbel.

La cour a entendu les témoins.

M. l'avocat-général Glandaz a soutenu l'accusation ; M<sup>e</sup> de Bouteyre a plaidé pour Marie Desjardins, M<sup>e</sup> Jules Barbier et Crémieux ont défendu

l'autre accusé. La fille Desjardins a lu une allocution au jury dans laquelle elle a protesté qu'elle était seule coupable.

X... a été acquitté.

La fille Marie Desjardins, déclarée coupable de faux, mais avec circonstances atténuantes, a été condamnée à cinq ans de prison, qui se confondront avec les quatre ans qui lui ont été infligés et à une amende de 100 fr.

**Chronique.**

**LYON.**

Vendredi, vers les quatre heures du soir, au bas de la Grande-Côte, un jeune homme préposé à l'enlèvement des chiens errants venait de se saisir d'un de ces animaux et se disposait à l'emporter lorsqu'il fut assailli par plusieurs personnes qui employèrent la violence pour lui faire lâcher sa prise. Il eût été vraisemblablement fort maltraité sans l'intervention de quelques personnes qui blâmèrent énergiquement cette résistance coupable envers l'arrêté municipal, et qui pensaient, comme tous les gens sensés, que l'existence des hommes est plus précieuse que la conservation de quelques animaux négligés ou abandonnés par leurs maîtres.

De tels faits, nous devons le dire, ne se seraient pas produits et n'auraient pas lieu si souvent si l'autorité avait su organiser ce service et le rendre respectable en lui imprimant un caractère suffisant de police et d'administration publique.

— On nous assure que, dans une réunion qui a eu lieu samedi, MM. les pharmaciens électeurs ont pris la détermination de soutenir aux prochaines élections tous les candidats de l'opposition. Ils auraient en outre décidé d'inviter par une circulaire tous leurs confrères des départements à suivre leur exemple.

— Les nouvelles dispositions arrêtées par le conseil municipal pour une meilleure disposition des locaux existants dans les bâtiments du collège royal viennent de recevoir l'approbation de M. le ministre de l'instruction publique.

— Un ferblantier nommé Combat s'est tué en tombant du toit d'une maison portant le n<sup>o</sup> 46 sur le quai Saint-Benoît.

— Le prix moyen de l'hectolitre de froment fixé par M. le ministre de l'agriculture et du commerce, pour servir de régulateur aux droits d'importation et d'exportation des grains et farines, vient d'être fixé à 21 f. 40 c. pour les départements de première classe dont celui du Rhône fait partie.

— Un nouvel essai pour l'éclairage du cadran de l'Hôtel-de-Ville a été fait hier et avant-hier soir. Cet essai paraît avoir plus heureusement réussi que les précédents.

— On parle beaucoup de vols qui auraient été simultanément commis sur divers points de notre localité et de ses environs. Les voleurs paraissent s'inquiéter très-peu des atteintes de la police. Une lettre qui a été publiée a révélé des faits d'une nature assez grave ; nous apprenons qu'à la Croix-Rousse d'autres délits du même genre ont eu lieu. Nous ne pouvons qu'inviter les propriétaires de maisons de campagne à prendre leurs précautions contre l'audace des malfaiteurs.

— En suite des dispositions législatives qui chargent l'autorité municipale de pourvoir à la salubrité des lieux conférés à son administration ; considérant en outre que les bouchers désertent l'abattoir public et échappent au contrôle que l'administration municipale doit exercer sur les viandes qu'ils livrent à la consommation ; que d'ailleurs l'établissement de tueries particulières ne peut que ramener les causes d'insalubrité que l'administration a voulu faire disparaître en élevant l'abattoir public, M. le maire vient d'arrêter ce qui suit :

« Toutes les tueries particulières établies dans la circonscription de la ville de Lyon sont interdites à tous les bouchers de la ville sans exception.

» A partir du 29 juin, jour de la publication de l'arrêté, ils ne pourront procéder à l'abattage des bestiaux de toute espèce que dans l'abattoir public.

» MM. les commissaires de police et leurs agents, les employés de l'abattoir, l'inspecteur de la boucherie sont chargés de veiller à l'exécution des dispositions contenues dans cet arrêté. »

*Bulletin officiel du mouvement de la Condition des Soies de Lyon pendant le mois de juin dernier.*

Il a été conditionné pendant ce mois :	
500 balles ou parties d'organsin, pesant net....	41,708 kilog.
404 — — de trame —	26,797
100 — — de grège —	8,470
34 — — de soies div. —	1,906
48 parties de bobines pleines ou vides.....	423

1,086 numéros placés..... 79,304 kilog.

**DÉPARTEMENTS.**

Mercredi, à dix heures et demie du soir, il a été commis un assassinat dans une des rues les plus fréquentées de Besançon. Voici les détails que l'on donne sur cette déplorable affaire.

Comme le sieur Perret suivait la rue des Granges et se trouvait vis-à-vis de la maison de M. L. Bretillet, un homme que l'on dit être son beau-frère, embusqué de l'autre côté, s'élança sur lui, et, d'un couteau de cuisine dont il était armé, le frappa avec une telle force, que Perret n'eut que le temps de pousser un cri étouffé avant de tomber mort.

Son crime consommé, l'assassin se hâta de prendre la fuite. Le chef de cuisine de l'hôtel National, qui avait été témoin du meurtre, en poursuivit et en atteignit l'auteur. Aidé de quelques personnes qui passaient, il l'arrêta et le mit au pouvoir de la justice, qui a commencé une information.

— La foire des cuirs du 5 juin avait attiré une prodigieuse quantité de marchandises et d'acheteurs à Châlon-sur-Saône. Il s'y est fait beaucoup d'affaires ; presque toutes les marchandises ont été enlevées.

— On lit dans l'*Echo de Roanne* :

« La semaine dernière, le nommé Tamain (Nicolas), de Saint-Just-en-Chevalet, a été arrêté sous la prévention d'empoisonnement commis sur la personne de son épouse. La justice informe. »

**Nouvelles Étrangères.**

**HOLLANDE.**

On mande de La Haye, 28 juin :  
On assure généralement que le roi a fait à Luxembourg une invitation formelle aux ducs d'Orléans et de Nemours de venir le voir dans sa capitale vers la fin de cet été. M. le duc d'Orléans a fait valoir des considérations qui lui rendraient impossible ce voyage ; mais M. le duc de Nemours a répondu que très-probablement il se rendrait à l'invitation du roi. Au château on croit que M. le duc de Nemours arrivera ici vers le mois de septembre prochain ; mais à l'ambassade française on semble encore absolument ignorer cette visite.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

Etude de M<sup>e</sup> Péguet, avoué, rue de la Monnaie, 14.  
**VENTE PAR LICITATION,**  
 EN DEUX LOTS,  
 Pardevant le tribunal civil de Lyon,  
 le neuf juillet 1842,  
**D'UNE MAISON**  
 Située à la Guillotière, rue Saint-Clair.  
 Mise à prix à prix . . . . . 55,000 fr.  
**ET D'UN DOMAINE**  
 Situé sur la commune de Caluire, territoire  
 de la Grille.  
 Mise à prix. . . . . 15,000 fr.  
 S'adresser audit M<sup>e</sup> Péguet, avoué. (5365)

Etude de M<sup>e</sup> Brun, avoué à Lyon, rue Tramassac  
 n<sup>o</sup> 2.  
**VENTE PAR LICITATION,**  
 En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon,  
 du samedi neuf juillet 1842,  
**D'IMMEUBLES**  
 Situés à Neuville-sur-Saône (Rhône),  
 composés  
**de bâtiments, moulins, cours d'eau,**  
**jardin, prés et terres.**  
 DÉPENDANT DE LA SUCCESSION BÉNÉFICIAIRE  
 DE M. BENOIT PERROT.

Sur cette propriété placée dans une belle exposition de  
 l'ancien parc de Neuville, à quelques pas du village, près des  
 rives de la Saône, il existe deux grands et beaux moulins à  
 blé mus par deux cours d'eau intarissables qui assurent une  
 activité continue à ces usines d'un excellent rapport; car,  
 affermées plus de 5,000 f. par année, elles offrent un ac-  
 croissement certain de revenu.  
 Ces immeubles seront vendus en deux lots.  
 Le premier comprend le grand moulin d'une construction  
 récente, les bâtiments et une partie de jardin et pré-verger;  
 il est de la superficie totale de soixante-sept ares trente-huit  
 centiares, et a été estimé. . . . . 65,000 f.  
 Le second lot comprend un autre moulin, les bâtiments et  
 dépendances dans lesquels il est établi, et une autre partie  
 de jardin et de pré-verger; il est de l'étendue superficielle  
 totale de vingt-six ares quatre-vingt-six centiares, et a été  
 estimé. . . . . 17,500 f.  
 Sauf l'enclenchement sur les deux lots réunis.  
 S'adresser, pour tous les renseignements, à M<sup>e</sup> Brun,  
 avoué, chargé des formalités de la vente. (2354)

Etude de M<sup>e</sup> Phélip, avoué à Lyon, place du  
 Change, 4.  
**ADJUDICATION**  
 En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon,  
 le samedi vingt-trois juillet 1842, à midi,  
**DE DIFFÉRENTES PARCELLES**  
**DE TERRAIN**  
 EN NATURE  
 de pré-verger, terre luzernière  
 et vignes.  
 PROPRES A RECEVOIR DES CONSTRUCTIONS,  
 Situées à Vaise, au midi de l'église,  
 dépendant  
 DE LA SUCCESSION DE DÉFUNT M. COTTIN,  
 Notaire à Lyon,  
 SUR LES MISES A PRIX:  
 Pour le premier lot, de . . . . . 6,000 fr.  
 Pour le deuxième lot . . . . . 500 fr.  
 Pour le troisième lot . . . . . 2,000 fr.  
 Pour le quatrième lot . . . . . 5,500 fr.  
 Avec enchère générale sur les troisième et quatrième lots.  
 S'adresser audit M<sup>e</sup> Phélip, avoué. (5117)

ETUDE DE M<sup>e</sup> DUGUEY, NOTAIRE, RUE DU PLAT, 2, MAISON DU  
 PALAIS-ROYAL.  
 Le mardi 19 juillet 1842, à midi, en la chambre des criées  
 des notaires de la ville de Lyon, y située quai Saint-Antoine,  
 n. 31, il sera procédé à la  
**VENTE AUX ENCHÈRES,**  
 par suite d'autorisation judiciaire,  
 dépendant  
**De la succession de M<sup>me</sup> veuve**  
**Drogat de la Condaminé,**  
 née Catherine  
 Patailler.

AU PARDESSUS LA MISE A PRIX DE 25,000 FRANCS  
 FIXÉE PAR JUGEMENT.  
 La propriété à vendre est située à Collonges, à mi-coteau,  
 et dans une position des plus agréables et des plus pitto-  
 resques. De la terrasse, ornée d'une magnifique salle de  
 marronniers, on jouit d'un point de vue ravissant.  
 Les voies de communication sont fréquentes et faciles.  
 S'adresser à l'étude de M<sup>e</sup> Duguey, notaire, pour prendre  
 connaissance du cahier des charges.  
 On peut visiter la propriété tous les jours (le samedi ex-  
 cepté), depuis dix heures du matin jusqu'à huit heures du  
 soir. (4599)

ETUDE DE M<sup>e</sup> VUY, SUCCESSION DE M<sup>e</sup> QUANTIN, NOTAIRE, A LYON,  
 QUAI SAINT-ANTOINE, N. 11.  
 A VENDRE A UN PRIX AVANTAGEUX,  
 ou à échanger contre des terrains,  
**UNE MAISON**  
 SITUÉE AUX BROTTEAUX, COURS DES CHARPENNES.  
 A VENDRE,  
**DES TERRAINS**  
 propres à recevoir des constructions,  
 AUX BROTTEAUX.  
 A céder,  
**UN OFFICE DE NOTAIRE**  
 Dans un chef-lieu de canton de l'arrondissement  
 de Trévoux.  
 S'adresser à M. Guillin, chez ledit M<sup>e</sup> Vuy, notaire.  
 (5942)

MÊME ÉTUDE.  
**VENTE**  
**d'un fonds d'établissement**  
**DE BAINS,**  
 Situé à Lyon, rue Saint-Marcel, nos 12, 14 et 16.  
 A la diligence du syndic de la faillite du sieur Napoléon-  
 François Rouyer, baigneur, et en vertu d'une ordonnance de  
 M. le juge-commissaire, il sera procédé, le lundi onze juillet,  
 à dix heures, en l'étude de M<sup>e</sup> Vuy, notaire à Lyon, quai  
 Saint-Antoine, n. 11, successeur de M<sup>e</sup> Quantin, à la vente  
 définitive d'un fonds d'établissement de bains situé rue  
 Saint-Marcel, n. 14, à Lyon, consistant principalement dans  
 le matériel dudit établissement, baignoires en cuivre, calorif-  
 ères, séchoir, étendoirs, plusieurs grands réservoirs, un  
 lavoir, une machine à vapeur et ses accessoires, pompe,  
 tuyaux et robinets en cuivre et en plomb, linge, glaces,  
 pendule et mobilier, etc.  
 Cession des droits aux lieux loués dont dépend un grand  
 appartement, avec un bail de dix-sept ans.  
 Cet établissement n'a rien à redouter de la concurrence;  
 il est dans une position unique, à portée de la place Satho-  
 nay, du Jardin-des-Plantes, des Carmélites et du quai Saint-  
 Vincent; il a été parfaitement achalandé. Outre le service  
 intérieur qui comprend dix-huit cabinets à une baignoire,  
 cinq à deux et un à trois, en tout vingt-quatre cabinets, il y  
 a un matériel de bains à domicile.  
 On pourra traiter, avant la vente, soit avec M<sup>e</sup> Vuy, no-  
 taire, quai Saint-Antoine, n. 11, soit avec le syndic, M. de  
 Bavillier, arbitre de commerce, rue de l'Annonciade, n. 12.  
 (5945)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> OLIVIER, NOTAIRE A LYON, RUE PALAIS-  
 GRILLET, 2.  
**VENTE VOLONTAIRE**  
 AUX ENCHÈRES,  
 le vingt-un juillet 1842, à l'heure de midi,  
 En l'étude de M<sup>e</sup> Olivier, notaire, rue Palais-  
 Grillet, 2,  
**D'UNE MAISON**  
 Située à Lyon, degrés du Change, 6.  
 Composée de caves voûtées, rez-de-chaussée, un étage sur  
 la façade et quatre étages sur le derrière, avec un autre bâ-  
 timent au nord de ladite maison, ayant cave, rez-de-chaussée  
 et chambre au-dessus, cour entre deux, et autre cour sur le  
 derrière, indivise avec d'autres propriétaires.  
 Le revenu net de l'immeuble arrive à plus de 1,400 fr.  
 La vente aura lieu à l'extinction des feux, sur une mise à  
 prix de 20,000 fr., au pardessus de laquelle les enchères se-  
 ront reçues et l'adjudication tranchée.  
 S'adresser à M<sup>e</sup> Olivier, notaire, dépositaire du cahier  
 des charges et chargé de traiter. (5168)

**AVIS.**  
 Celui de MM. les notaires qui aurait reçu le testament ou  
 les dispositions de dernière volonté de feu demoiselle  
 MARGUERITE-MARIE JULLIEN, rentière, qui demeurerait à  
 Lyon, rue des Souffletiers, n. 1, et les personnes qui en  
 auraient reçu le dépôt, sont priées d'en donner connaissance  
 à M<sup>e</sup> Morand, notaire à Lyon, rue de la Gerbe, 14. (5095)

A vendre  
 POUR LA SOMME DE 4,500 FRANCS.  
**UNE JOLIE MAISON** composée de deux pièces au rez-  
 de-chaussée, deux au premier, deux greniers, cave et jardin.  
 S'adresser à M<sup>e</sup> Guillard, notaire à Villeurbanne. (839)  
 A vendre.  
**UN FONDS D'ÉPICERIES** bien achalandé, situé à la  
 Guillotière, rue du Repos, n. 1.  
 S'y adresser. On donnera toute facilité pour les paiements.  
 (795)  
 A vendre pour cause de maladie.  
**UN JOLI FONDS DE CAFÉ** tout réparé à neuf, bien achala-  
 ndé, situé sur un des quais les plus fréquentés et les plus  
 commerçants de Lyon.  
 S'adresser à M. Chapeau, rue des Célestins, 6. (814)  
**AVIS**  
 UNE MAISON faisant le commerce de la soierie désirerait  
 UN COMMANDITAIRE ou bien UN ASSOCIÉ qui connai-  
 trait la fabrication et qui pourrait disposer de 50 ou 40,000 f.  
 On donnera tous les renseignements convenables.  
 S'adresser à M. Taulier, rue Bât-d'Argent, n. 5. (835)  
**AVIS.**  
 Le sieur VIOLET, rue Imbert-Colomès, 17, rappelle au  
 public son invention pour la destruction des punaises. Il  
 garantit toujours son procédé.  
 Dépôt à Paris, rue Faubourg-du-Temple, n. 62, chez M.  
 Courtot, herboriste. (829)

En dépôt chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 15, à Lyon.  
 Bandages, Suspensoirs, Bougies, Sondes,  
 Pessaires, Plaques et Bracets à cautère,  
 Suppositoires, Charpie, Spéculum, etc.  
 Eaux minérales naturelles, Vichy, Mont-d'Or, Saint-Galmier, Contrexeville, Spa, Vals, etc.  
 Teterelles et Bouts de rechange,  
 Mamelons, Tire-lait, Hochets en gomme,  
 Tubes et Cornets acoustiques, Colliers, etc. (7650)

**MALADIES SECRÈTES.**  
**SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.**  
 Ce Sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favori-  
 sant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit  
 totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les ma-  
 ladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la  
 peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre  
 les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison  
 radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.  
 La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés  
 en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément  
 la crédulité. Les nombreux guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge.  
 On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)  
 Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.  
 A Vienne, chez M. Mouret fils, épicière, rue Marchande. — A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-  
 Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicière, rue  
 Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Roset, confiseur. — A Genève, chez Buvetot, pharmacien, quai des Bergues. —  
 A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallon. (7158)

**PHARMACIE**  
 A LYON.  
**RUE PALAIS-GRILLET, N<sup>o</sup> 25.**  
**GUÉRISON**  
**DES MALADIES SECRÈTES,**  
 NOUVELLES OU ANCIENNES,  
 Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches, les plus  
 rebelles affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs,  
 Par le Sirop Dépuratif Végétal de Sainé.  
 Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie,  
 PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.  
 Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupa-  
 tions journalières, et n'exige pas un régime trop austère. Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.  
**Prix : 5 fr. le flacon.**  
 En dépôt à Saint-Etienne, à la Pharmacie Chermazou, rue de la Comédie. (7380)

**Changement de Domicile.**  
 M. RAVIER, teneur de livres, expert et arbitre de com-  
 merce, a transporté son cabinet de la rue Neuve, 5, dans  
 la rue Clermont, 1, à Lyon.  
 Le même changement a lieu pour M<sup>me</sup> RAVIER, faiseuse  
 de corsets. (828)  
**Le Sirop pectoral de Mouton de Veau**  
 est reconnu bien supérieur à tous les autres remèdes, pour  
 la prompte guérison des maladies de la poitrine, rhumes,  
 toux, catarrhes, irritations, etc. — Se vend à la pharmacie  
 QUERT, rue de l'Arbre-Sec, n<sup>o</sup> 31. (7222)

**CHANGEMENT DE DOMICILE.**  
 A dater du 1<sup>er</sup> juillet, la librairie BOULLIEUX, ancienne  
 librairie LIONS, place Bellecour, 20, a été transportée quai  
 de l'Hôpital, n. 118, au bas du pont de la Guillotière.  
 Le sieur BOULLIEUX croit devoir rappeler au public que  
 son cabinet pour l'abonnement à la lecture des livres est un  
 des plus considérables de Lyon; il se compose de plus de  
 douze mille volumes.  
 Le prix de l'abonnement est de 1 fr. 50 c. par mois.  
 (858)

Médaille d'honneur et Privilège exclusif.  
 BREVETS D'INVENTION ET DE PERFECTIONNEMENT, PROROGATION DES BREVETS POUR DIX ANS PAR ORDONNANCE ROYALE.  
**CAPSULES DE MOTHES**  
 Au Baume de Copahu pur et liquide,  
 Pour le TRAITEMENT des MALADIES SECRÈTES, Ecoulements récents ou chroniques,  
 Fleurs blanches, etc.  
 DÉPÔT GÉNÉRAL : chez M. ANDRÉ, pharmacien, place des Célestins.  
 Toute boîte dont la partie inférieure ne sera point revêtue de la signature MOTHES LAMOUREUX et Ce sera réputée  
 CONTREFAÇON, et le vendeur poursuivi conformément à la loi.  
**PRIX DE LA BOITE : 4 FRANCS.** (7672)

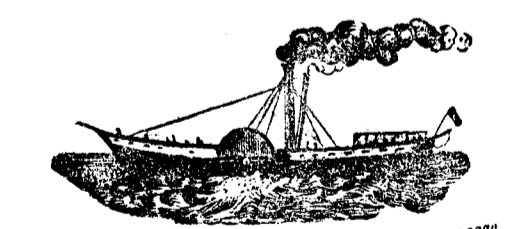
**AVIS MÉDICAL IMPORTANT.**  
 De tous les dépuratifs préconisés en France, le Sirop com-  
 posé de Salsepareille, dit de Cuisine, est le remède authen-  
 tiquement approuvé par une commission médicale pour la  
 complète guérison des maladies secrètes et maladies  
 provenant d'un sang échauffé.  
 Se vend par flacons de 5 francs et de 3 francs, avec un pros-  
 pectus, à la pharmacie de M. Macors, rue Saint-Jean, n. 50, à  
 Lyon. (7710)

**Tisane Anti-Syphilitique**  
 EXTRAIT SEC DE SALSEPAREILLE SANS MERCURE.  
 Les maladies secrètes et de la peau, dartres, vice du sang,  
 sont promptement guéris par ce souverain dépuratif, plus  
 efficace, plus commode et moins coûteux que tous les autres  
 remèdes de ce genre.  
 Dépôt à Lyon : Camuset, pharmacien, place des Carmes,  
 n. 14, en face l'hôtel du Parc. (7501)



Service spécial pour le Transport des Voyageurs  
 ENTRE  
**LYON ET VALENCE,**  
 par les Bateaux  
**L'AIGLE ET LE CYGNE,**  
 ABORDANT, A LA MONTÉE ET A LA DESCENTE,  
 DANS LES PORTS DE  
 VIENNE, CONDRIEU, SERRIÈRES, ANDANCE,  
 SAINT-VALLIER ET Tournon.  
 Départs tous les jours :  
 De LYON, port de la Charité, à onze heures  
 du matin ;  
 De VALENCE, à trois heures du matin.  
 Bureaux de la Compagnie : place de la Charité, 12.  
 (6885)

**MALADIES DE LA PEAU ET DU SANG.**  
 EXTRAIT OU ESSENCE DE SALSEPAREILLE  
 DU PORTUGAL, pur, sans sucre, pour la guérison  
 radicale et sans rechute des maladies vénériennes,  
 dartreuses, rhumatismales, etc., tant anciennes qu'elles  
 soient. — Ne pas confondre cette préparation avec le  
 sirop. — Prix du flacon : 20 fr. ; le demi-flacon, 10 fr.  
 Dépôt, pour Lyon, BERTAND, place  
 Bellecour, 12; Marseille, THUMIN, rue de  
 Rome, 46; Saint-Etienne, MARTINET, rue  
 de Foy; Grenoble, SAVOYE, rue Vieux-  
 Jésuites, tous pharmaciens. (7181)



**LE CROCODILE, LE MARSOUIN, LE MISTRAL, LE SIROUCC.**  
 beaux bateaux à vapeur en fer.  
 d'une marche bien supérieure à tous les autres bateaux  
 du Rhône sans exception,  
 Partent tous les jours du port d'Ainay, sur la Saône,  
 A 3 HEURES 1/2 DU MATIN.  
 S'adresser aux propriétaires, MM. BONNARDEL frères et  
 FOUR, quai de l' Arsenal et rue Sala, 2, ou au capitaine à  
 bord du bateau. (6561)

**15 francs,**  
**médicaments compris.**  
 GUÉRISON RADICALE des maladies secrètes et de  
 toutes celles qui émanent de la corruption des humeurs  
 ou d'un vice dans le sang, par un TRAITEMENT  
 VÉGÉTAL, sans copahu ni mercure, approuvé par  
 MM. les anciens chirurgiens-majors de l'Hôtel-Dieu et  
 de la Charité de Lyon.  
 CONSULTATIONS GRATUITES tous les jours, de  
 dix à quatre heures; les dimanches et fêtes, jusqu'à  
 midi.  
 Rue des Célestins, 8, au 1<sup>er</sup>, allée du marchand de  
 musique. (7216)  
 LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS,  
 rue Poulallerie, 19.